

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 12 mars 2026 relatif à la composition de la formation spécialisée de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain

NOR : JUSF2607264A

La directrice territoriale par intérim de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II, de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1^{er} au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2023 relatif à la composition de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain ;

ARRETE :

Article 1er

Sont désignées représentants du personnel au sein de la formation spécialisée de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- Titulaires : Monsieur DA COSTA Mario
Monsieur PASTRE Frédéric
Monsieur FLORIN Alexandre
Madame LETTER Mélanie
Madame VINCENT Christine
- Suppléants : Monsieur AMOUCHE Hafid
Madame ROY Céline
Madame HAMDI Lila
Madame GASMI Djamele
Non désigné

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires : Madame Ariane RONGY
Monsieur Jean-Marc FUEYO
- Suppléants : Madame Salomé LARROQUE
Non désigné

Article 2

L'arrêté du 10 mars 2023 susvisé est abrogé.

Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4

La directrice territoriale par intérim de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 12 mars 2026,

**La directrice territoriale par intérim
de la protection judiciaire de la jeunesse
Rhône-Ain**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

Mélanie ANCEL